

Socle de protection sociale **Éducation et participation des citoyens : deux pré-requis essentiels**

Le groupe MGEN se félicite que le rapport remis à l'ONU par Michelle Bachelet sur le socle de protection sociale ait retenu deux recommandations soutenues par le Réseau Education et Solidarité sur l'éducation et la participation des citoyens.

La mise en place de socles de protection sociale est un projet politique mondial qui nécessite la mobilisation de l'ONU et des Etats-membres mais aussi celle des peuples eux-mêmes.

Le réseau Education et Solidarité, dont le groupe MGEN est membre fondateur, considère en effet que les citoyens doivent pouvoir être moteurs dans la définition et la mise en œuvre de leur protection sociale.

Dans cette perspective, le réseau a travaillé avec le Bureau International du Travail pour que soient prises en compte deux recommandations relatives à l'éducation et à l'implication des citoyens.

Ces recommandations ont été reprises par le rapport Bachelet. Elles proposent :

- d'associer les acteurs de la société civile concernés, comme les mutuelles et les partenaires sociaux, à la conception et à la mise en place de socles de protection sociale,
- de développer des actions de formation et de sensibilisation des citoyens, formelles (inscrites dans les programmes scolaires) et informelles (dispensés par des acteurs non-gouvernementaux, notamment par les associations).

Leur objectif est de donner véritablement les moyens aux citoyens, mais aussi aux plus jeunes générations, de mieux comprendre les enjeux de la solidarité, de développer une culture de la protection sociale, de s'exprimer sur leurs attentes et de s'engager avec les organisations de la société civile impliquées.

Le groupe MGEN et ses partenaires du Réseau Education et Solidarité mènent des actions dans ce sens dans de nombreux pays du monde, principalement en Europe, en Afrique et en Amérique Latine. Il est convaincu du rôle essentiel de l'éducation comme vecteur de progrès social et se félicite des orientations prises par le groupe consultatif présidé par Michelle Bachelet.

A propos du groupe MGEN

Première mutuelle santé française, le groupe MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Il fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite. Via la mutuelle MGEN Filia, il propose également une complémentaire santé ouverte à tous, indépendamment du statut professionnel. Avec 33 établissements sanitaires et médico-sociaux, il offre aux assurés sociaux une structure de soins diversifiée : médecine de ville, soins de suite et de réadaptation, hébergement de personnes âgées et handicapées... En 2010, le groupe MGEN a protégé près de 3,5 millions de personnes et réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros. Il fait partie du groupe Istya, premier groupe mutualiste français de protection sociale complémentaire.

Contact Presse : Benoît Coquille - bcoquille@mgen.fr - 01 40 47 23 92

Pour en savoir plus : www.educationsolidarite.org